

L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES (EPRD) AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES

La publication du décret n° 2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé est l'occasion de faire un point d'étape sur les effets de la mise en place de l'EPRD au sein des établissements sanitaires. La formation que nous vous proposons repose sur l'opportunité de faire un état des lieux sur

les difficultés rencontrées lors de la réalisation de l'EPRD et de revenir sur les aspects les plus techniques de la mécanique de cet outil.

Elle vise aussi à mettre en exergue les principaux points d'attention ressortant du nouveau décret, notamment sur le plan de la sécurité juridique, interne et externe, qui nécessite de caler

précisément les différentes délégations entre le Président de l'organe délibérant et le Directeur. Ainsi, la formation permettra de renforcer les compétences nécessaires à l'établissement et à l'analyse des éléments composant l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses : bilans financiers, tableaux de financement, plan global de financement, capacité d'autofinancement...

OBJECTIFS

- Actualiser les connaissances relatives aux évolutions réglementaires du régime financier, budgétaire et comptable des établissements sanitaires et, plus particulièrement, celles relatives à l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (décret n° 2010-425 du 29 avril 2010)
- Développer, à travers l'étude de cas concrets, les connaissances en matière de gestion financière, afin de pouvoir réaliser l'analyse des équilibres financiers et d'en tirer les conséquences sur un plan décisionnel

CONTENU

Rappel sur les enjeux et la mécanique de l'EPRD

La maîtrise des outils d'analyse financière comme préalable à la réalisation de l'EPRD (CAF FRI, FRE, BFR...)
Rappel sur l'étude du bilan financier (principes, construction, interprétation...)
Revue des points-clés de l'articulation de l'EPRD

Retour d'expérience sur la réalisation et l'utilisation de l'EPRD

Les difficultés rencontrées
Les échanges avec les tutelles
Le plan de retour à l'équilibre

L'évolution de l'EPRD suite au décret n° 2010-425 du 29 avril 2010

Les nouveaux critères d'appréciation des déséquilibres financiers
Le nouveau rythme de l'EPRD
Les changements dans les processus de validation de l'EPRD
Délai de transmission du compte financier et affectation des résultats

Le Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP) ou la mise en perspective de la politique d'investissement au travers du tableau de financement

Le tableau de financement
La méthodologie d'élaboration du PGFP
L'analyse du PGFP et le lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)



10 février 2015



Paris

€ 316 €
par personne

1 jour



01 53 98 95 03



formation@feharp.fr

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

PUBLICS

- Directeurs
- Directeurs et responsables administratifs et financiers
- Contrôleurs de gestion

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas
- échanges

INTERVENANT

- Expert-comptable spécialisé dans le secteur sanitaire